

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**NORD OUEST CHARENTE**

**Siège social : Maison de l'Eau – 16140 SAINT FRAIGNE**

**05. 45. 24. 84.17**

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Date de la convocation	17/06/2025
Date d'affichage de la convocation	17/06/2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq les membres du Comité syndical ont été convoqués pour se réunir le vingt-quatre juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente à la Maison de l'Eau de Saint-Fraigne.

**MEMBRES PRESENTS :** M. MEGRET, M. CARON, M. VALADE, M. PETUREAU (suppléant), Mme GAUTHIER, M. PERONNE, M. RABIOUTX, M. JOLY, M. VIGIER, M. DELACROIX, M. COMTE Joël, M. DUFOUR, M. BRISDONNAUD, M. RADOUX, M. FEREIRA DA COSTA, M. DURAND (suppléant), M. BEAUMARD, Mme BEAUVIAL, M. MICHAUD, M. BOURBON, M. LOTTE (suppléant), Mme MAGNANT, M. DUCOURET.

**MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR :** Mme. BELLAUD par M. MEGRET

**MEMBRES EXCUSES / ABSENTS :** M. SOURISSEAU, M. GILLET, M. ALLEMAND, M. RICHARD, Mme. TOPOLEWSKI, M. THOMAS Thierry, M. THOMAS Jean Claude, Mme RIVET, M. BARBARIT, M. LAVERGNE, Mme LONARDI, M. BARONI, M. PINGANAUD, M. LIZOT Yves, M. LIZOT Christophe, M. COMTE Bernard, M. BARNERON, M. DELUSSET, M. BOUCHAUD, Mme VIAUD, Mme JEROME.

*Monsieur MEGRET est désigné secrétaire de séance.*

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 MARS 2025**

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal du comité syndical du 26 mars 2025.

*En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

**LISTE DES ARRETES PRIS PAR DELEGATION**

Conformément aux dispositions des articles L21.22-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président informe le comité syndical des décisions prises par application des délégations accordées au Président conformément à la délibération n°2022-43.

Dans ce cadre les décisions par délégations suivantes ont été prises entre le 26 mars et le 24 juin 2025 :

- 2025-15** Convention de mise à disposition de l'exposition concours photos sur la biodiversité  
**2025-16** Contrat de cession du droit d'exploitation\_L'Escargot dans les orties  
**2025-17** Main levée de caution bancaire SOGEA LOT 1 OS 222023  
**2025-18** Main levée de caution bancaire SOGEA LOT 1 GLOBAL 50 000  
**2025-19** Main levée de caution bancaire SOGEA LOT 1 GLOBAL 25 000  
**2025-20** Main levée retenue de garantie SADE LOT 2 OS 012024

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2025**

***Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision modificative du budget primitif 2025 présenté par Monsieur le Vice-président.***

Compte et libellé	Dépenses (en € HT)	Recettes (en € HT)
<u>Section fonctionnement</u> c/673 – titres annulés sur exercice précédent c/748 – Autres subventions d'exploitation	45 000 €	45 000 €
<b>Total :</b>	<b>45 000 €</b>	<b>45 000 €</b>
<u>Section investissement</u> c/2315 op 206 La Magdeleine - Route de Theil Rabier c/2315 op 220 Hors Programme c/2315 op 221 Petites extensions c/2315 op 226 Verdille - Route de Soufretain c/2315 op 227 Ranville Breuillaud - Chez Gallard c/2315 op 228 Tourriers - Chemin de la Roche c/2315 op 229 Montignac - RD15 Ménadeau Chemin du pot de Lachenaud c/2315 op 232 Coulanges – Route de la Chapelle c/2315 op 239 La Faye – Les Loges c/2315 op 240 St Amant de Boixe – rue Mégissière c/2315 op 241 Vars – Impasse Logis de Cée	- 10 000 € 5 000 € 20 000 € - 240 000 € - 170 000 € 25 000 € - 20 000 €  5 000 € 140 000 € 180 000 € 65 000 €	
<b>Total :</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>	<b>45 000 €</b>

### **RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SECTEUR DE CHAMPIERS ETABLI PAR VEOLIA EN MATIERE D'EAU POTABLE EN 2024**

***Le Comité Syndical prend acte du compte rendu d'activité en matière de distribution d'eau potable adressé par VEOLIA au titre de l'année 2024.***

## **RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SECTEUR D'AUGE ETABLIS PAR LA SAUR EN MATIERE D'EAU POTABLE EN 2024**

*Le Comité Syndical prend acte du compte rendu d'activité en matière de distribution d'eau potable adressé par SAUR au titre de l'année 2024.*

## **RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SECTEUR DE SAINT FRAIGNE ETABLIS PAR LA SAUR EN MATIERE D'EAU POTABLE EN 2024**

*Le Comité Syndical prend acte du compte rendu d'activité en matière de distribution d'eau potable adressé par SAUR au titre de l'année 2024.*

## **RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SECTEUR DE RUFFEC-VILLEFAGNAN ETABLIS PAR LA SAUR EN MATIERE D'EAU POTABLE EN 2024**

*Le Comité Syndical prend acte du compte rendu d'activité en matière de distribution d'eau potable adressé par SAUR au titre de l'année 2024.*

### **RESILIATION DE LA COTISATION OPTIONNELLE SEMESTRIELLE SUIVI RENFORCE DE LA VIE DU CONTRAT – CHARENTE EAUX**

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le SIAEP Nord-Ouest Charente a adhéré, par délibération n°2023-07 du 7 mars 2023 à la cotisation optionnelle relative au suivi renforcé de la vie du contrat - option semestrielle.

Cette cotisation comprend une visite d'ouvrages (1 durant le contrat) et des points contractuels semestriels.

Monsieur le Président rappelle le montant de la cotisation annuelle et souligne que la résiliation est soumise à un délai de préavis de six mois.

*Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la résiliation de la cotisation optionnelle semestrielle relatif au suivi renforcé de la vie du contrat de Charente Eaux à compter du 1er janvier 2026.*

### **CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET**

Compte tenu de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services de la collectivité et d'en garantir la coordination sous l'autorité du Président, il convient de créer un poste de d'ingénieur assurant les missions principales suivantes :

- ❖ Suivi de la mise en place des PGSSE : suite ou nouveau secteur (à définir)
- ❖ Suivi de chantier (canalisations et ouvrages)
- ❖ RPQS : relecture et suivi
- ❖ Suivi des indicateurs de performances (notamment via la mise en place de tableaux et logiciels de suivi)
- ❖ Schéma d'orientation AEP de la collectivité : finaliser, valider et appuyer au suivi

- ❖ Etude de la tarification de l'eau
- ❖ Appuyer la collectivité dans diverses tâches administratives

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose la création d'un emploi permanent d'ingénieur à temps non complet, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2025 afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services du SIAEP Nord-Ouest Charente.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique et des grades suivants :

Cadres d'emplois	Grades	Catégories
• Ingénieurs territoriaux	• Ingénieur	Catégorie hiérarchique A

***Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'accepter la création d'un emploi d'ingénieur, à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.***

### **QUESTIONS DIVERSES**

***En l'absence de questions et remarques supplémentaires, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président lève la séance à 20h30***

**Liste des délibérations :**

- **2025-12** Décision modificative N°1 au budget primitif 2025
- **2025-13** Rapport annuel du délégataire du secteur de Champniers établi par VEOLIA en matière d'eau potable en 2024
- **2025-14** Rapport annuel du délégataire du secteur d'Auge établi par la SAUR en matière d'eau potable en 2024
- **2025-15** Rapport annuel du délégataire du secteur de Saint-Fraigne établi par la SAUR en matière d'eau potable en 2024
- **2025-16** Rapport annuel du délégataire du secteur de Ruffec-Villefagnan établi par la SAUR en matière d'eau potable en 2024
- **2025-17** Résiliation de la cotisation optionnelle semestrielle suivie renforcé de la vie du contrat – Charente eaux
- **2025-18** Création d'un poste à temps non complet

Publié sur le site internet  
du Syndicat, le

Le Président ,

26 SEP. 2025

Le secrétaire de séance,

